



Cherche huissier offensif béziers

Par **soleille**, le **05/11/2008** à **04:06**

Bonjour,rrnLe 27 septembre, j'ai conclu un contrat de location meublé avec un locataire qui a des fiches de salaire de 3000 à 4000 euros par mois. Le loyer de l'appartement est de moins de 600 euros.rnLe locataire ne m'a toujours pas fait parvenir d'attestation d'assurance locative. De surcroît, il n'a pas viré de loyer pour le mois de novembre, ne répond ni au téléphone, ni à ses emails. rnJe lui ai envoyé une lettre recommandée.rnDès que possible, je ferai intervenir un huissier.rnrnC'est pourquoi, **je cherche un huissier offensif (défensif) sur Béziers**. En connaissez-vous ?rrnMerci d'avance pour la réponse.rnrnSoleille

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **09:46**

Bonjour,rrnSi vous commencez à harceler votre locataire pour quelques jours de retard de paiement, vous cherchez u peu les ennuis.rnrnLe loyer est en général exigible le 1er jour du mois, or le 1er novembre était un samedi férié de surcroit.rnrnDe plus, nous sommes en période de vacances scolaires, d'où la possibilité d'un peu de retard, et ce qui explique peut être son silence.rnrnIl n'est en revanche pas normal qu'il ne vous ait pas remis l'attestation d'assurance.rnrnQuand à l'huissier, il n'a pas besoin d'être particulièrement offensif, il doit juste faire correctement son travail.rnrnSachez tout de même que la signification d'un commandement de payer vous coutera de 90 à 150 € environ.rnrnSi votre locataire ne vous a pas réglé d'ici un dizaine de jours et ne vous répond toujours pas, là il sera utile de faire appel à l'huissier.rnrnCordialement,rnJuri15